

IP WEB
Apogée version 3.70

Jean-Claude Mardon

L'IPWEB, maintenant disponible depuis Mai 2007

(version 3.60.52), évolue avec :

- ❖ Traitement spécial PRC
- ❖ Consultation inscription pédagogique
- ❖ L'enchaînement des inscriptions par le web
- ❖ Diverses évolutions ergonomiques

Le traitement spécial PRC : case cochée dans le domaine SE / liste d'éléments.

❖ Actuellement en IPWEB

Lorsque les UE font parties d'une liste des UE libres :

- ❖ Si l'étudiant est redoublant alors l'UE est traitée en PRC
- ❖ Si l'étudiant s'inscrit à cette liste au titre d'une autre VET alors l'UE acquise n'apparaît pas dans « les choix de l'inscription ».

Ce traitement fonctionne, pour les étudiants non redoublant, dans la mesure où l'inscription pédagogique est réalisée sur des VET différentes.

❖ **L'évolution consiste** à prendre en compte les inscriptions pédagogiques web **au sein d'une même version d'étape.**

❖ Contexte

Le traitement « spécial PRC » permet de ne pas proposer le même enseignement deux fois à un étudiant (sauf pour les redoublants) :

- si l'étudiant est redoublant et que l'enseignement est obtenu alors la PRC est rapatriée.
- si l'étudiant n'est pas redoublant et que l'enseignement est obtenu alors la PRC n'est pas rapatriée et l'enseignement n'est pas proposé à l'étudiant.

Certains cas particuliers n'étaient pas pris en compte par ce traitement.

❖ Solution

La solution a consisté à modifier le traitement « spécial PRC » afin de prendre en compte les cas suivants :

- les inscriptions réalisées au sein d'une même version d'étape (lorsque la liste d'UE libres est rattachée aux semestres),
- les inscriptions réalisées au sein de la même année universitaire (inscription en L2 et L3 la même année par exemple).

Précisions : de plus, les liens entre VDI (inscription, intermédiaire et terminale) sont pris en compte lors de l'exécution de ce traitement afin de permettre aux étudiants en double cursus ou réorienté d'utiliser un enseignement obtenu.

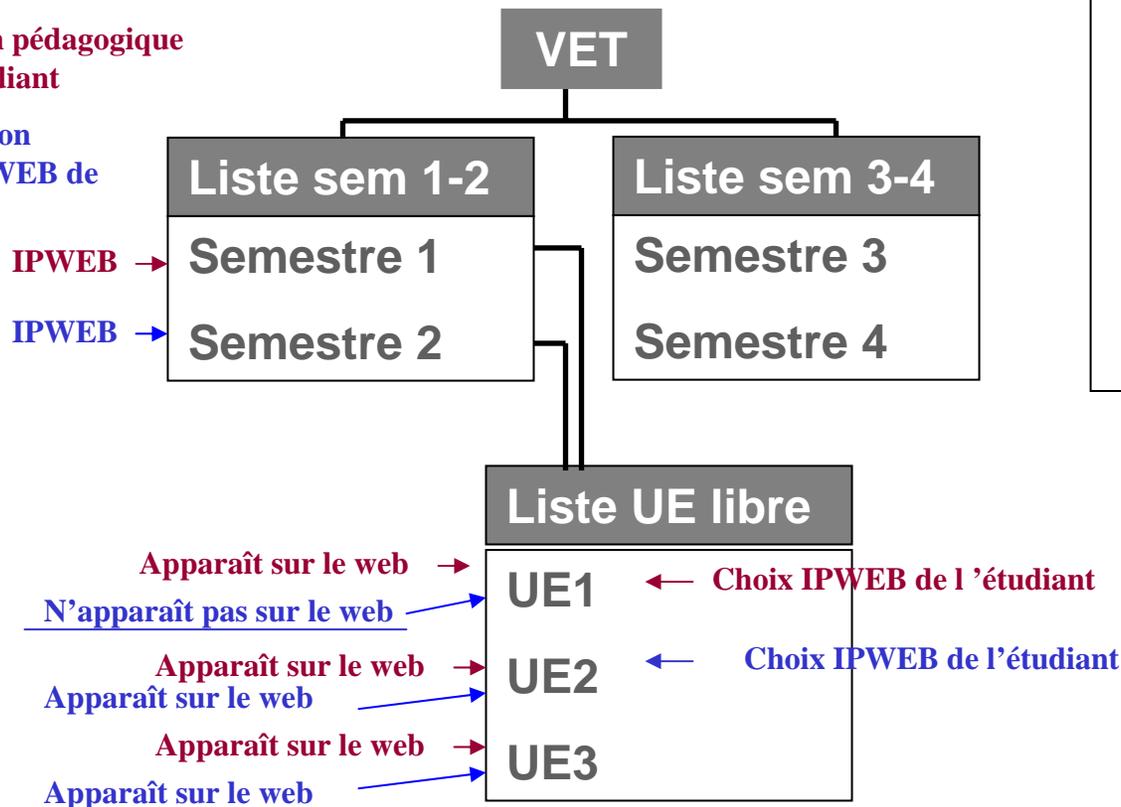
Les éléments appartenant à des listes d'UE libres ne lui sont plus proposés dès lors que celui-ci possède une note/résultat (positif ou négatif) et que ces éléments sont capitalisables et/ou conservables.

1er cas : inscription pédagogique semestrielle

Liste des UE libres **rattachée à plusieurs semestres** d'une **même version d'étape**.

1er inscription pédagogique
WEB de l'étudiant

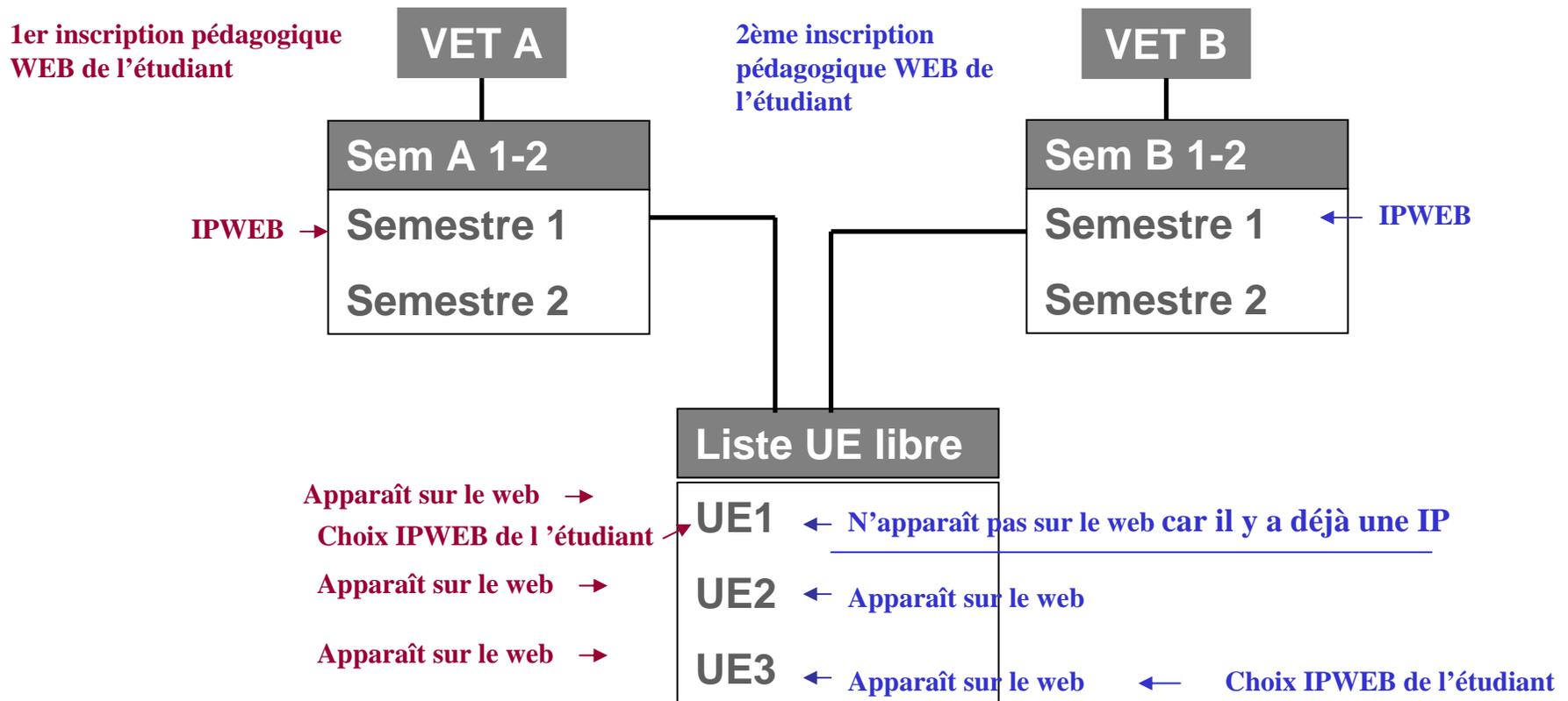
2ème inscription
pédagogique WEB de
l'étudiant



L'étudiant doit
choisir des UE
différentes par
semestre

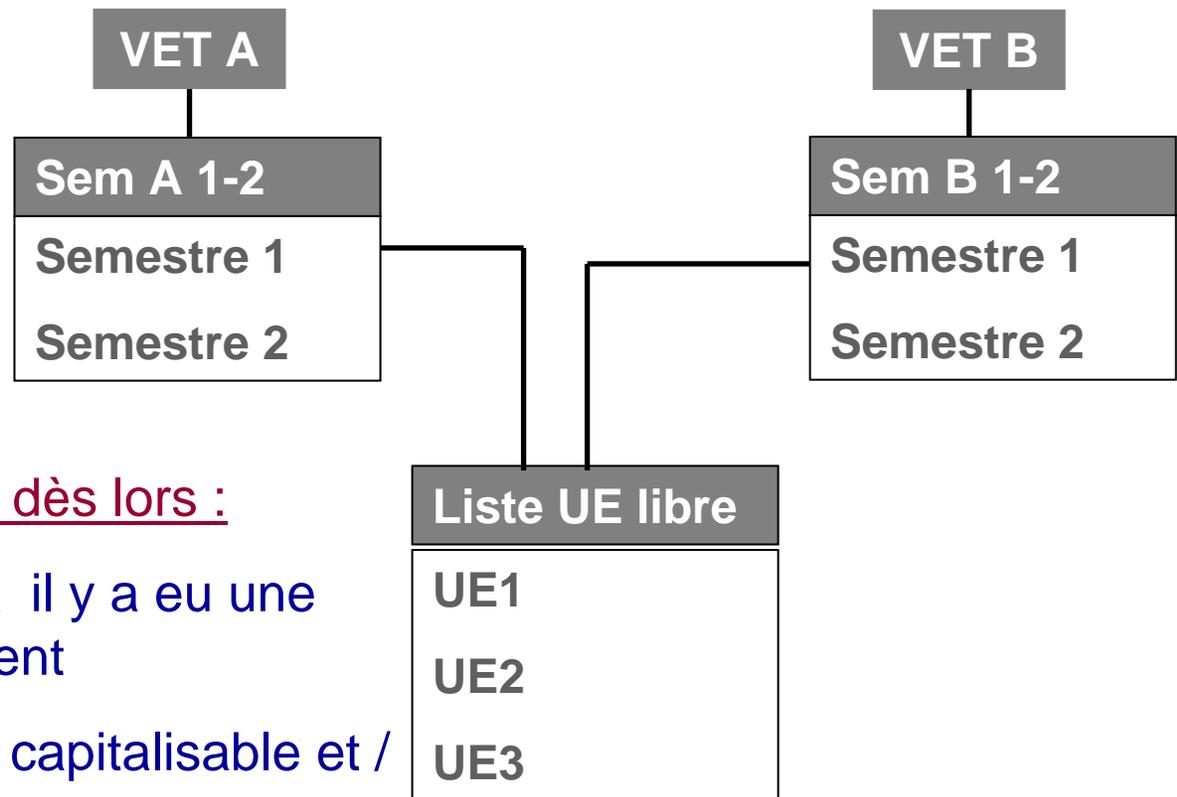
2ème cas : doubles cursus

Liste des UE libres **rattachée à plusieurs versions d'étape** la même année universitaire.



3ème cas : étudiant non redoublant

Liste des UE libres **rattachée à plusieurs versions d'étape** sur plusieurs années universitaire.



L' UE n'est plus affichée dès lors :

- que sur une année N-x il y a eu une note / résultat sur l'élément
- et que cet élément soit capitalisable et / ou conservable.



Ces traitements n'existant pas sur APOGEE, il est important de faire respecter ces règles aux personnes effectuant les IP via APOGEE afin de ne pas créer d'incohérence dans les IP.

❖ Contexte

Les services d'inscription et de consultation de l'Inscription pédagogique par le web étaient fusionnés. Ce qui obligeait les établissements qui souhaitaient mettre en place uniquement la consultation à paramétrer le référentiel du domaine Accès à distance.

❖ Solution

Pour permettre aux établissements de mettre en place ces services indépendamment l'un de l'autre, ceux-ci ont été scindés en deux services distincts.

Il est possible d'enchaîner les inscriptions par le web.

- ❖ Réinscription administrative puis inscription pédagogique
- ❖ Inscription administrative puis inscription pédagogique (*pour les sites pilotes*)